

Décision concernant la troisième question à l'ordre du jour: Rapport sur l'état d'avancement du projet de rénovation du bâtiment du siège

Le Conseil d'administration a pris note des révisions apportées au plan de financement et a recommandé à la Conférence internationale du Travail d'adopter à sa 104^e session (juin 2015) la résolution suivante:

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail décide d'autoriser le Directeur général à souscrire auprès de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) un emprunt d'un montant n'excédant pas 130 millions de francs suisses pour financer partiellement la rénovation du bâtiment du siège de l'OIT.

(Document GB.323/PFA/3(Rev.), paragraphe 22.)